

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 FEVRIER 2023 A 20 HEURES 30**

**DATE DE CONVOCATION : 02/02/2023.**

**PRESENTS** : Mmes Valérie VIGIER, Isabelle GENSOU, Carine MALAPEYRE, Béatrice SARTRON,  
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Nicolas LACROIX,  
Daniel CAPY, Christophe COTTIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes Christine LAVIDALIE, Valérie NAU a donné procuration à Isabelle GENSOU, Annabelle GROMENIL a donné procuration à Nicolas LACROIX, Sarah TOVAR a donné procuration à Valérie VIGIER, M. Jean-Marc ROBERT a donné procuration à Carine MALAPEYRE, Louis DUCARRE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été signé à l'unanimité.

**1. SUPERETTE**

Madame le Maire présente le projet d'une supérette ouverte 24H/24H. La mairie n'assurera pas la gestion. La supérette aurait besoin d'un emplacement, d'une arrivée électrique et d'une ligne téléphonique. Une convention sera établie entre les deux parties avec un renouvellement tous les mois avec un versement de 60 euros pour la mairie.

Une étude de marché serait à faire par l'enseigne API, ainsi qu'une étude des frais d'installation.

Le dossier est ajourné, en attendant des informations plus précises sur les frais d'installation, la puissance électrique à fournir, la consommation électrique mensuel, l'abonnement compteur électrique, le terrassement, l'étude de marché, etc...

**2. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LA PAROLE AUX PERISSACAIS »**

L'association La Parole aux Périssacais demande une subvention pour l'organisation d'une soirée Gospel avec l'association ARIEP dans l'église de Périssac.

Les entrées à cette soirée seront payantes, 300 personnes environ peuvent rentrer dans l'église.

La subvention est accordée à l'unanimité à hauteur de 500 € sous réserve que le projet aboutisse.

**3. DEVIS CAMERAS SUPPLEMENTAIRES**

Il manque deux caméras, angle mort sur le parking derrière la salle des fêtes. Le devis de DIGIT-E est de 2 276.95 € H.T.

Monsieur Jean-Marc ROBERT est contre l'achat de ces deux caméras supplémentaires.

Le devis est validé à la majorité.

**4. QUESTIONS DIVERSES**

- Un devis complémentaire est toujours en attente pour la porte d'accès PMR de la Mairie
- Porte logement 3 Place Albert Seguin : remplacement de la porte PVC complète avec soubassement : 1 523.00 € H.T. Devis validé à l'unanimité
- L'ostéopathe a signalé une surconsommation de chauffage sur le logement. Il est proposé de refaire le système du chauffage par une climatisation réversible.

- Monsieur LACROIX propose que l'imprimeur de la gazette soit mis en concurrence. Madame le Maire prend en compte la demande tout en soulignant que les sites d'imprimeries sur internet poseront un souci lors de la facturation auprès du Service de gestion comptable de SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC car le paiement ne peut être effectué que sur présentation de facture sous 30 jours s'ils n'ont pas de retard. De plus, ces imprimeries sont difficilement joignables.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,  
V. VIGIER